



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 14048

Texte de la question

M. Sergio Coronado interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en compte des femmes dans les plans ministériels de lutte contre le sida. À l'occasion de la journée internationale de lutte contre le sida, un appel à remobilisation, notamment en direction des plus jeunes, a été lancé, accompagné d'une promesse de développement des tests de dépistage rapide. S'il ne peut que saluer cette prise de position, rien n'a été dit, ou si peu, concernant la surexposition des femmes au virus. Dans le monde, 51 % des personnes vivant avec le VIH sont des femmes ; en France, 60 % des nouveaux diagnostics concernent des rapports hétérosexuels dont 58 % de femmes. Les campagnes qui ont été menées jusqu'à aujourd'hui, notamment sur le port du préservatif féminin, ne suffisent manifestement pas. Il lui demande comment il compte lutter contre cet impensé actuel des femmes dans la pandémie, que ces dernières soient séronégatives ou séropositives et œuvrer tant en matière de prévention, d'information et de prise en charge des femmes comme leur prise en compte dans la recherche et, en tout premier lieu, selon les recommandations d'Act Up et du Planning familial, d'introduire la parité au sein des essais cliniques de médicaments auprès de l'Agence nationale de sécurité médicale. Il lui demande comment il compte porter concrètement cette prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre le VIH-Sida dans ses contacts et relations internationaux.

Texte de la réponse

En 2011, en France, les femmes représentent 31 % du nombre total des cas découverts de séropositivité. Face à ce constat, des actions dédiées spécifiquement aux femmes, notamment migrantes, ont été priorisées dans le plan national de lutte contre le VIH. Il convient de noter que la stratégie, pour être efficace à long terme, ne doit pas se limiter à des interventions qui ne touchent que les femmes. Seul un travail pédagogique auprès des deux sexes, et ce dès le plus jeune âge, doit permettre de faire évoluer les comportements et les représentations sur la question du genre. A titre d'exemple des actions mises en oeuvre, le mouvement français du planning familial déploie depuis plusieurs années un programme de prévention des risques sexuels auprès de femmes en situation de vulnérabilité. En 2011, la direction générale de la santé (DGS) a organisé un appel à projets sur la prévention des risques liés à la sexualité et aux addictions chez les femmes. Celui-ci a permis de sélectionner huit projets sur la thématique du VIH. C'est dans ce cadre que la DGS a soutenu l'organisation d'un colloque par le collectif interassociatif « femmes et VIH » les 7 et 8 décembre 2012 avec pour objectif de développer la « prévention positive » auprès des femmes vivant avec le VIH. Les associations de patients relèvent souvent que les essais cliniques ne sont pas représentatifs des situations cliniques réelles. Notamment ces essais n'incluent pas assez de femmes et ne permettent pas des essais sur des co-infections VIH/Hépatites. Il faut souligner que chez la femme, les essais cliniques sont parfois rendu difficiles du fait de leur âge permettant la procréation ou encore par une contre indication de leur contraception avec le produit en essai. En ce qui concerne l'inclusion des femmes, le règlement européen sur les essais cliniques de médicaments est en cours de révision.

Données clés

Auteur : [M. Sergio Coronado](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14048

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7446

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4712